

Image not found or type unknown



Modalité de paiement d'indemnité Art.555

Par **AllecS**, le **25/01/2015** à **21:38**

Bonjour,
je souhaiterais savoir quelles sont les modalités de paiement d'une indemnité au titre de l'article 555.

Faut-il nécessairement le faire devant notaire?

Comment faut-il ou puis-je le formaliser?

Merci pour votre réponse éclairée.